

CHARTE D'ACCUEIL

L'ACCUEIL CLIENT CONSTITUANT UN ÉLÉMENT TRÈS IMPORTANT DANS LA QUALITÉ DU SERVICE OFFERT À LA CLIENTÈLE, MOI, PERSONNEL BNI, J'EDICTE CETTE CHARTE D'ACCUEIL.

Ainsi, je m'engage à :

- 1. Porter mon badge de FAÇON APPARENTE pour être identifiable.
- 2. **SOIGNER** mon apparence.
- 3. Décrocher le téléphone AVANT LA 3 ème SONNERIE.
- 4. Recevoir CHALEUREUSEMENT le client avec SOURIRE et COURTOISIE.
- 5. Être RÉCEPTIF, DISPONIBLE et PROMPT dans la prise en charge du client.
- 6. Pratiquer une ÉCOUTE ACTIVE .
- 7. Prendre en charge PRIORITAIREMENT les personnes vulnérables.
- 8. Adopter une ATTITUDE CORRECTE et un LANGAGE POSITIF face au client.
- 9. Prendre en charge la REQUÊTE du client JUSQU'À son DÉNOUEMENT.
- 10. Recevoir et traiter AVEC ATTENTION les réclamations de nos clients.
- II. Assurer mon rôle de CONSEIL auprès des clients.
- 12. Donner LA BONNE INFORMATION aux clients.
- 13. Assurer LA PROPRETÉ et le RANGEMENT de mon espace de travail.
- 14. Être un **DIGNE AMBASSADEUR** de la BNI.

Fait à Abidjan, le 10 mars 2012 Le Directeur Général par Intérim KASSI N'DA Eugène

Enginebass'



—Édito —

SOMMAIRE

Le temps des semences

Chers lecteurs,

Le temps des semences est un moment bien connu des agriculteurs. C'est un moment de grandes décisions. Suisje content de ma dernière récolte? Dois-je planter autre chose? Comment améliorer ma récolte? Avec quels engrais, quels engrais, quels méthodes?...

De même pour nous, le temps des semences est là. Nous avons reçu nos objectifs de l'année; défini les moyens d'y arriver, jour après jour accompli les tâches qui nous sont assignées avec professionnalisme. Tout en maintenant notre implication et notre détermination.

Les temps des moissons. C'est seulement lorsque cette phase aura été ingénieusement menée, toute notre énergie mise dans la culture avec pour seul objectif qui compte : la production finale que nous pourrons être sur du succès de la productivité de notre Institution.

Il ne nous restera plus qu'a récolter ce qu'on aura semé!

A bon entendeur,

Chers lecteurs,

Bonne lecture et rendez vous le mois prochain

La rédaction



Photo du mois



Directeur de publication : Eugène KASSI N'DA • Rédacteur en Chef : Maya AKRE WATANABE Rédacteurs : Léa TANOH YAO - Manuela GUINAN - Kader TOURE - Tardy KOUASSI-BLE - Williams DIBY - Arthur COULIBALY



DOSSIER

Modes de financement originaux des collectivités l'expérience indienne



'Accès au financement à long terme, essentiel pour la croissance et le développement économique d'un pays, reste un défi majeur en Afrique. La réussite du financement de l'infrastructure demeure un élément clé d'une croissance durable en Afrique par sa capacité de transformation des économies africaines soutenant les investissements particulièrement productifs, d'infrastructure urbaine matière dans le domaine de l'énergie, des routes, du logement, des hôpitaux, des écoles, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Le coût de l'investissement de l'infrastructure physique en Afrique est estimé à 93 milliards de dollars par an, contre les dépenses actuelles en infrastructure estimées à environ 45 milliards de dollars par an.

En complément des prêts des gouvernements nationaux de développement des agences multilatérales ou bilatérales, il existe un nombre croissant de possibilités de financement pour l'infrastructure ainsi que de nombreuses solutions innovantes grâce auxquelles les pays africains pourraient répondre à leurs besoins. Il serait donc intéressant de regarder, par exemple, la manière dont les Communautés Locales Urbaines (CLU) en Inde ont réussi

à mobiliser des financements à long terme. En 1998, les autorités locales de la communauté d'Ahmedabad (plus grosse ville de la province de Gujarat), ont émis les premières obligations municipales non garanties par l'État indien pour financer leur projet d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. Pour encourager le marché des obligations municipales, le gouvernement indien a décidé d'exonérer d'impôts ces obligations municipales.

Rôle des agences de notation dans ce scénario

En Inde, les agences de notation ont fourni aux investisseurs des évaluations indépendantes des forces et faiblesses de chacune des émissions obligataires municipales. Les agences de notation Indiennes évaluent la solvabilité de l'offre de la dette, notamment en analysant la capacité et la propension du débiteur à payer ses dettes. Les notations obtenues par les CLU ont permis la mise en place d'un historique des performances transparents et d'un cadre de référence pour les finances locales et la gestion de la dette. De plus, les agences de notation surveillent en permanence la capacité des émetteurs à honorer le paiement régulier du principal et des intérêts pendant toute la durée

de vie des obligations. Ce contrôle continu durant toute la durée de vie des émissions obligataires est un élément important qui a permis la mise en place d'un marché secondaire des obligations municipales. En établissant la solvabilité des CLU, les agences de notation ont créé un cadre général d'évaluation qui inclut des aspects légaux et administratifs, et également économiques des services et des finances des municipalités. En février 1996, Ahmedabad Municipal Corporation a reçu la première notation de crédit pour les premières obligations municipales émises en

Obligations municipales défiscalisées

La fiscalité indienne sur les revenus procure des avantages fiscaux pour les investissements dans des projets d'infrastructure. Pour stimuler le marché des obligations municipales, le gouvernement Indien a décide de les défiscaliser complètement. La directive précise nommément les émetteurs éligibles, l'utilisation des fonds, les pré requis essentiels, la maturité maximale, les conditions de rachat, la nature des émissions et des avantages fiscaux, les montants maximum pour chaque projet, et l'obligation de la notation de crédit et d'une surveillance externe des obligations municipales défiscalisées. Cette mise en place d'encouragements

4 n°63-64 • Mars-Avril 2014

DOSSIER





fiscaux pour les obligations municipales équivaut à une sorte de subvention des obligations des CLU car elle réduit considérablement le coût du crédit pour le financement des projets locaux d'infrastructure.

Financements conjoints

Les grandes et puissantes sociétés municipales sont en mesure d'accéder directement aux marchés des capitaux en Inde. En revanche, la plupart des petites et moyennes CLU ne peuvent pas avoir accès aux marchés des capitaux sur la simple présentation de leur bilan. Donc, les plus petites CLU ont mis leurs ressources en commun pour avoir conjointement accès aux marchés des capitaux. En 2003, le fonds de développement

«Tamil Nadu Urban Development Fund» a émis des obligations en rassemblant 14 municipalités pour des projets commercialement viables d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées. Les obligations municipales ont été émises par le biais du fonds qui a été créé spécialement dans ce but.

Des chances pour les communautés urbaines africaines

Les CLUs en Afrique du sud, ont émis des obligations et ont contribué au développement du marché municipal des obligations. D'autres pays africains tels que le Cameroun et le Maroc ont réussi à susciter l'intérêt des investisseurs pour les obligations municipales.

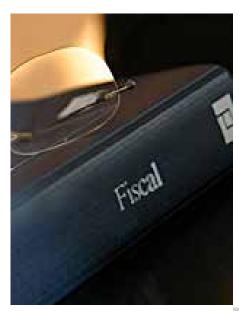
Afin de rendre ces obligations municipales plus attirantes, les gouvernements africains devraient permettre aux investisseurs de percevoir leurs gains hors taxe. La rentabilité des obligationsmunicipales peut être accrue en y associant une garantie inconditionnelle et pérenne. Les gouvernements devraient être particulièrement attentifs à éviter les défauts de paiements qui entravent la confiance des investisseurs sur obligations municipales. Les municipalités doivent fournir un effort continu pour renforcé la qualité du crédit des CLU pendant que les gouvernements doivent prévoir des réserves pour les éventuels défauts de paiement.

Le développement de marchés des obligations municipales profonds et liquides pourrait contribuer à franchir une nouvelle étape de développement durable soutenue par les marchés des capitaux. Ceci permettra aux CLUs de financer la mise en place, la maintenance, le fonctionnement et l'amélioration de leurs infrastructures, moteurs de la croissance économique

Source: Making Finance Work for Africa, 30 juillet 2012

Par Tardy KOUASSIBLE







DOSSIER





Dans cette parution, nous voulons vous entretenir sur les missions du Commissaire aux comptes.

De prime abord, il convient de cerner la notion de « Commissaire aux comptes » (I) avant d'aborder ses missions (II)

I. Qu'est-ce qu'un commissaire aux comptes ?

Le Commissaire aux comptes (CAC) est une personne physique ou morale chargée par le législateur de contrôler, de façon très stricte, la régularité de la gestion comptable des Sociétés Anonymes (SA) et de certaines Sociétés A Responsabilité Limitée (SARL), et de tenir informés les organes de direction et les actionnaires des faits dont elle a eu connaissance et des irrégularités qu'elle a relevées dans la gestion comptable de la société.

II. Quelles sont les missions du commissaire aux comptes ?

De la définition sus-énoncée, nous retenons que le Commissaire aux comptes a une mission de contrôle.

Le Commissaire aux comptes dispose de divers moyens et formes de contrôle (A) assortis d'obligations à la charge de ce dernier à la fin du contrôle (B).

A) Formes et moyens de contrôle du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes a tout au long de l'exercice, une mission permanente de contrôle sur les valeurs et les documents comptables de la société.

En vue de parvenir à cette fin, il a le droit de se faire communiquer sur place tous contrats, livres, documents comptables et registres des procèsverbaux appartenant à la société contrôlée.

Il peut même recueillir toutes informations utiles auprès des tiers qui ont accompli des opérations pour le compte de la société. Mais de ceuxci, sauf décision de justice, il ne saurait exiger communication de pièces.

Pendant cette mission permanente de contrôle, le Commissaire aux comptes peut, sous sa responsabilité, se faire assister ou représenter par des experts ou collaborateurs de son choix qu'il fait connaître nommément à la société.

De manière plus ponctuelle, le Commissaire aux comptes est appelé à exercer deux (2) types de contrôle :

- 7 Le premier type de contrôle consiste à certifier que les états financiers de synthèse de la société contrôlée, ou même le cas échéant de ses filiales, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et patrimoniale de la société à la fin de l'exercice.
- **7** Le second type de contrôle consiste à s'assurer que l'égalité entre les associés est respectée. A titre d'exemple, il doit vérifier que les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits, à l'occasion notamment du partage des dividendes ou de distribution du droit de vote.

B) Les obligations du Commissaire aux comptes à la fin du contrôle

Il incombe au Commissaire aux comptes, à l'issue de ses opérations de contrôle, une obligation d'information et de dénonciation.

- **7** La mission d'information consiste à porter à la connaissance des dirigeants sociaux et des actionnaires, les faits découverts au cours de ses investigations.
- **7** La mission de dénonciation consiste à porter à la connaissance du ministère public les faits délictueux découverts lors du contrôle.

L YAO-TANOH DJC/BNI - Lea.tanoh@bni.ci

BON À SAVOIR:

- 1. Le Commissaire aux comptes ne fait pas partie de la société. Son rôle étant de la contrôler, il ne doit pas s'immiscer dans la gestion de la société.
- 2. La nomination d'un Commissaire aux comptes dans la Société Anonyme (SA) est obligatoire.
- 3. La nomination d'un Commissaire aux comptes dans les SARL est facultative.

Elle devient obligatoire pour les SARL remplissant l'une des conditions suivantes :

- 7 capital social supérieur à 10.000.000 de FCFA;
- **♂** chiffre d'affaires annuel supérieur à 250.000.000 de FCFA;
- **7** effectif permanent supérieur à 50 personnes.

n°63-64 • Mars-Avril 2014



BNI ACTU'

Miss Côte d'Ivoire, ça continue...

A près les étapes d'Abengourou et Aboisso, la caravane de présélection 2014 de Miss Côte d'Ivoire a visité, les villes de Gagnoa le 1er Mars, Yamoussoukro le 8 Mars, Daoukro le 15 Mars, Bassam le 22 Mars, et Bouaké le 29 Mars. Rivalisant de leurs atouts, les différentes candidates, aussi belles les unes que les autres ont donné du fil à retordre aux membres du jury de ces 05 étapes; toujours devant un public massivement présent.

GAGNOA













YAMOUSSOUKRO























BASSAM







Les représentantes de la région..



BNI ACTU'

BOUAKE











BON A SAVOIR

Il est porté à la connaissance de tous que depuis le 18 février 2014, la borne de gestion de la file d'attente est de nouveau opérationnelle.

NOTION DE SÉCURITÉ

PRÉVENTION DE LA MALVEILLANCE

Le comportement de chaque agent est déterminant dans la prévention de la malveillance.

Les précautions suivantes doivent être prises pour la protection des documents de travail et des affaires personnelles :

- ranger tous les dossiers dans les armoires,
- fermer à clés les armoires et tiroirs,
- verrouiller les bureaux et téléphones à la fin des vacations ou pendant les déplacements..

« Préservons la BNI, notre patrimoine commun »



LA VIE ET L'AVIS DES AGENTS



Enième Edition de la Journée DAF-Solidarité

Ces rencontres initiées depuis plusieurs années représentent un espace d'amitié, de détente et de dialogue. L'édition 2014 a eu lieu le Samedi 1er Mars à l'Espace Bojardin, cadre enchanteur situé à Cocody Sodefor. Ce fût une journée agréable meublée dès 10h par un match de football, ainsi que des jeux de société (scrabble, awalé). Les énergies dépensées ont été comblées par un somptueux déjeuner confectionné par Mme Yao.

Ce fût également l'occasion de fêter l'anniversaire de trois membres de la DAF :

- AHUE François (service courrier)
- SANOGO Siriki (PMG/Maintenance)
- TRAORE Yssouf (PMG)

Merci à tous d'avoir participé à cette belle journée. Puisses Dieu nous permettre de voir l'édition 2015.





















LA VIE ET L'AVIS DES AGENTS

L'AS EN FETE: Les secrétaires célébrées à BNI

Comme chaque année lors de la journée internationale des secrétaires, la BNI célèbre ses secrétaires en leurs offrants des cartes cadeaux. Pour maquer la journée 2014, l'ASAD-BNI (Association des Secrétaires et Assistantes de Direction-BNI) a organisé un déjeuner convivial d'échange parrainé par la LIS (Ligue Ivoirienne des Secrétaires) qui était représentée pour l'occasion par Mme

Catherine ASSALE Vice-présidente de la ligue. Mme Jeanne DOUGROU Présidente de l'ASAD et la DRH, Mme Marcelle Yangni ont remercié la LIS ainsi que toutes les membres de l'ASAD pour le travail bien fait et la cohésion au sein de l'association elles n'ont pas manqué également de prodiguer des conseils pour le respect de ce corps de métier.



















Anniversaires Su mois S'Avril

01 avril : ZAMBE Huguette 03 avril : GBRA José Anita

05 avril: OUFFOUE K. Richard, KADIO K. Hermann

06 avril: OUATTARA Issouf

07 avril : AKA Ayemou, DIARRA Sadjo Seydou

08 avril: KOLI-BI Albert, TOUHA Julie Vi

09 avril: NAKI Jean Baptiste, ADOU Gbale, BEHIRA

Kablankan, AKA Christian, DIA Kouame Lynda

10 avril: KANGAH Tiecoura, AKE Stephane

13 avril: Amany Henri Bertrand

14 avril: DIARRA Check Oumar

15 avril: SILUE Thierry

16 avril: KINAN B. Edith, KABLAN A. Sylvestre

17 avril: KOUASSIBLE Tardy, COULIBALY Fanta, KACOU

Lecadou Anicou

18 avril : KASSI N'Da Eugène, YAO Ehounou Anna

19 avril: LAROSSE Emma

20 avril: AGUI Charles

21 avril: KONE Ibrahima, COULIBALY Maimouna, KONE

Aminata

22 avril: AMOIKON Hermann Nicaise

23 avril: TOURE Hamadou, EKPONON Georges

27 avril: SOUKOU Richard

28 avril : DOSSI Rita, N'DE Caroline, DANO Valerie



BNI ACTU'

Cérémonie de remise de prix à la SCB ANACOMÉ





Le samedi 1er mars s'est tenue à la SCB Banacomoé la 3e Edition de la fête de l'excellence qui vise à récompenser les meilleurs employés. La BNI y était représentée par le Chef d'agence d'Abengourou Mme OUATTARA ainsi que son personnel.

Quelques temps forts de la cérémonie.





Anniversaires du mois de Mai

01 mai : KOLANTRIN Amelie

02 mai : DIARRASSOUBA Mamourou, ABE Joël, COU-

LIBALY Nazery, ATSIN Renée Roselyne

04 mai: ABASSAN Olivie

06 mai: KIMOU Romain, DIBY Serge Williams

07 mai : TRAORE-DIAKITE Diani, ALLANGBA N'Guessan

10 mai : N'CHO Solange, ZARO Solange

11 mai: GAULY Jean Louis, SOW ALizata

13 mai: KOUAME Rolland

15 mai : IDO Isabelle, DIABATE Rosine, MBRA Apo

Patricia, AGODIO Ella, ZOUZOUA Jean Claude,

FOFANA Nontongara, FOFANA Mienfoun

1 OTALIVA I VOLICOI gara, 1 OTALIVA IVII CIII OULI

16 mai : M'BAHIA Joseph, KOUAKOU ABHE Laetitia,

AMAMAN Bruce

17 mai : DJEREKE Pascal, CAMARA Mamadi

18 mai : OUATTARA Adiata

19 mai: DONGO Jean-Pierre

23 mai: NZIAN Eric, KOUAKOU Jean Martin, COULI-

BALY Arthur, N'DIAYE Ahondjo

24 mai: KOFFI-OURA Mireille

25 mai: SANGARE Bakary

26 mai : CISSOKO Sekou, ABOU Apadjo, MIAM Ameyao,

YAO-BHOREY Guy Landry

27 mai : ZADI Liliane

28 mai: KOLIE Elodie

31 mai: KOUADIO Douley Daniel

